

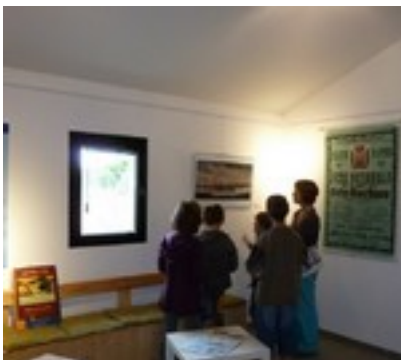


**« Rêves d'Erdre » : la suite jusqu'au 31 octobre**

Lors des ateliers Erdre et création proposés par le musée les 6 et 7 juillet, un petit groupe d'enfants a donné libre cours à son imagination pour réaliser une frise autour du thème des loisirs nautiques.

Retour l'atelier « Rêve d'Erdre »

Jusqu'au 31 octobre, le musée invite les jeunes visiteurs (à partir de 7-8 ans) à apporter leur contribution à cette fresque murale. Les enfants qui le souhaitent peuvent piocher dans une petite boîte et se voient confier une mission. Les dessins réalisés peuvent ainsi trouver leur place autour de la frise et poursuivre ce « Rêve d'Erdre ».



**« L'Erdre des loisirs nautiques » jusqu'au 18 septembre 2011**

Cette première exposition temporaire conçue par le musée de l'Erdre se propose d'explorer les activités nautiques pratiquées sur la rivière du milieu du 19ème siècle à nos jours.

Photographies, cartes postales et affiches anciennes témoignent d'une époque où régates et fêtes nautiques rythmaient les saisons. Des extraits de vidéos amateurs de la première moitié du 20ème siècle et des objets permettent d'illustrer l'évolution des différentes pratiques : voile, aviron, canoë-kayak, etc. Une exposition conçue pour petits et grands !



« **L'Erdre vivante** » **Exposition permanente**

L'exposition permanente « L'Erdre vivante » explore les activités de travail et de loisirs, passées et actuelles de la rivière. Venez découvrir cet espace ludique accessible à tous ! Des carnets de navigateur et des jeux sont proposés aux familles.

### **Périodes et horaires d'ouverture :**

Du 1er au 31 juillet et du 24 au 4 septembre : du mercredi au dimanche, de 14h à 18h (Les billets ne sont plus délivrés après 17h30).

Accueil des groupes sur réservation.

**Musée fermé du 1er au 23 août inclus et les jours fériés.**

**Tarifs du musée** : expositions 4€ pour les adultes / gratuit pour les moins de 18 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA. Gratuit pendant les Rendez-Vous de l'Erdre, du 1er au 4 septembre.

